| | Description | S. O. | ✓ | Notes |
|--|---|-------|---|-------|
| 1. | déterminer une date pour la visite du terrain, s'il y a lieu, ou remettre aux architectes les relevés d'arpentage et les instructions leur permettant de se rendre eux-mêmes sur le terrain; | | | |
| 2. | s'assurer que tous les architectes présélectionnés reçoivent exactement la même information en réponse aux questions posées; | | | |
| 3. | remettre à tous les architectes présélectionnés une liste des critères et des questions de l'entrevue, expliquer les critères de notation et de sélection, indiquer la date, le lieu et l'heure de l'entrevue, ainsi que le nom et le titre de chacun des membres du comité de sélection; | | | |
| Note : en donnant ces renseignements à l'avance, le propriétaire s'assure de pouvoir comparer tous les candidats de manière cohérente et équitable. | | | | |
| 4. | ne pas demander de croquis, d'estimation des coûts ou de proposition d'honoraires; | | | |
| 5. | distribuer les études de faisabilité ou autres rapports, le programme fonctionnel ou tout autre renseignement général à tous les architectes présélectionnés ou les aviser que les documents sont disponibles, s'ils veulent les examiner. | | | |